



MERCHANDISE REGULATIONS

Le texte français [suit](#).

Definitions

Definitions of specific terms within this document can be found in the following document:

https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions_EN_June_2023.pdf

Skate Canada New Brunswick (SCNB) merchandise is available for purchase by all SCNB members.

The type of merchandise available, and to whom, is determined by the SCNB Board of Directors

Note:

- Prices are subject to change.
- Purchaser will be responsible to pick-up merchandise or make other arrangements. All arrangements MUST be done through the SCNB office. No other parties may be contacted.
- No refunds, returns or exchanges.
- Only items provided to the embroiderer by SCNB will be crested.
- The SCNB logo is copyrighted and can only be used by SCNB.
 - Clubs/Skating Schools may not use the SCNB logo.
- No other logos and/or branding may be added to SCNB merchandise without SCNB's approval.

SCNB team members will be allowed to purchase the team jacket. Embroidery costs may be incurred. The following cresting can be added to SCNB team jackets:

- SCNB Trophy Team and coach(es):
 - *Trophy Team*
- SCNB Challenge Team and coach(es):
 - *Challenge Team*
- SCNB Atlantic Canada Skating Championship (ACSC) Team and coach(es):
 - *ACSC Team*
- SCNB Synchro Team and team coach(es):
 - *Synchro Team*
- Should an athlete be part of the SCNB ACSC and SCNB Synchro Teams, both can be crested on the jacket.
- Coaches may request to have Coach crested on a sleeve.
- "New Brunswick" will be crested on the back of the jacket.
 - Only SCNB team members may have "New Brunswick" crested on the back. This only applies to the year during which the athlete qualifies.
- Name can be added.
- Alternates are not eligible for a team jacket unless they are asked to participate at the event.



There is special significance for athletes, coaches, and managers who take pride in being selected to be members of Team SCNB and have earned the right to wear the official SCNB uniform. Skate Canada New Brunswick honours exclusivity in entitlement to the team uniform.

- There will be NO individual sponsors and/or logos printed on any SCNB merchandise; only of those specifically chosen by SCNB.
- Failure to respect the SCNB Merchandise Regulations will result in penalties:
 - 1st violation: warning and/or \$100 fine
 - 2nd violation: \$300 fine
 - 3rd violation: SCNB Board of Directors determines the penalty



RÈGLEMENT SUR LES MARCHANDISES

Définitions :

1. La définition des termes particuliers mentionnés dans la présente politique se trouve dans le document suivant :
https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions_FR_June_2023.pdf

Tous les membres de Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB) peuvent acheter des articles de PCNB.

Le conseil d'administration de PCNB détermine le type de marchandises offertes et les personnes qui peuvent se les procurer.

Remarque :

- Les prix pourraient changer.
- Il revient à l'acheteur de passer récupérer ses marchandises ou d'organiser la récupération. Toutes les dispositions entourant la récupération des marchandises DOIVENT être prises par l'intermédiaire du bureau de PCNB. Aucune autre partie ne peut être contactée.
- Aucun remboursement, retour ou échange ne sera permis.
- Seuls les articles fournis au brodeur par PCNB seront brodés.
- Le logo de PCNB est une marque déposée et ne peut être utilisé que sur les marchandises de PCNB.
 - Les clubs et les écoles de patinage ne peuvent pas utiliser le logo de PCNB.
- Aucun autre logo ou marque ne peut être ajouté aux marchandises de PCNB sans l'approbation de PCNB.

Les membres de l'équipe de PCNB seront autorisés à acheter la veste de l'équipe. Des frais de broderie peuvent être encourus. Les écussons suivants peuvent être ajoutés aux vestes d'équipe de PCNB :

- Équipe du Trophée et entraîneur(e):
 - *Équipe du Trophée*
- Équipe du Défi PCNB et entraîneur(e):
 - *Équipe du Défi*
- Équipe du Championnat de patinage du Canada atlantique (CPCA) de PCNB et entraîneur(e):
 - *Équipe du CPCA*
- Équipe de patinage synchronisé de PCNB et entraîneur(e):
 - *Équipe synchro*
- Si un athlète fait partie à la fois de l'équipe du CPCA et de l'équipe synchro de PCNB, les deux écussons peuvent être ajoutés à la veste.
- Les entraîneurs peuvent demander la pose d'un écusson d'entraîneur sur une manche.



- La mention « *Nouveau-Brunswick* » sera ajoutée au dos de la veste.
 - Seuls les membres de l'équipe de PCNB peuvent avoir la mention « *Nouveau-Brunswick* » au dos de la veste. Cette possibilité n'est autorisée que pour l'année au cours de laquelle l'athlète est admissible.
- Il est possible de faire ajouter son nom.
- Les remplaçants ne sont pas éligibles pour une veste d'équipe, sauf s'ils sont invités à participer à l'événement.

Pour les athlètes, les entraîneurs et les gérants qui ont été sélectionnés comme membres de l'équipe de PCNB et qui ont mérité le droit de porter l'uniforme officiel de PCNB, ce privilège est une source de fierté. Patinage Canada Nouveau-Brunswick honore l'exclusivité pour le droit d'achat de l'uniforme de l'équipe.

- AUCUN commanditaire individuel ni logo ne sera imprimé sur les marchandises de PCNB; les seules mentions autorisées sont celles choisies expressément par PCNB.
- Quiconque ne respecte pas le Règlement sur les marchandises de PCNB sera passible de pénalités :
 - 1^{re} infraction : mise en garde et/ou amende de 100 \$
 - 2^e infraction : amende de 300 \$
 - 3^e infraction : Il revient au conseil d'administration de PCNB de fixer l'amende.

NOTEZ Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.